



ADAINVILLE

Pourquoi des élections partielles ?

Chers habitants d'Adainville

Des décisions importantes sont bloquées par une partie du conseil municipal.

Le 3 avril dernier, le budget 2023 que j'avais proposé n'a pas été adopté alors que ce dernier dégagait de nouvelles capacités financières pour notre commune qui n'a aucune dette et plus de 700 000€ de trésorerie.

La mairie ne peut donc que gérer les affaires courantes, les investissements et projets en cours sont suspendus.

Le 21 avril dernier, le sous-préfet a donc réuni l'équipe municipale pour les sensibiliser sur la gravité de la situation qui paralyse les actions de la commune.

Afin qu'une majorité se dégage, il nous a proposé une démission collective pour permettre de prochaines élections municipales et ainsi redonner la parole aux Adainvillois.

Six conseillers municipaux ont refusé de démissionner préférant maintenir le statu quo, ce qui a rendu caduc la démarche du Sous-Préfet.

Aujourd'hui deux conseillères municipales, Mesdames Claire Massé et Amandine Lefebvre m'ont présenté leur démission.

Elles permettent ainsi le déblocage de la situation par des élections partielles complémentaires, le conseil municipal a maintenant perdu un tiers de ses membres.

Je tiens à les remercier toutes deux pour leur démarche et le travail constructif qu'elles ont accompli au cours des trois dernières années.

Les élections se tiendront donc les 18 et 25 juin 2023.

Bien à vous,

Votre Maire

Jean-Marc Raimondo